

En quoi le projet de paix perpétuelle de Kant pose-t-il les bases des grands principes des relations internationales ?

« Nous, peuples des Nations Unies, Résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances... Et à ces fins à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage, à unir nos forces pour MAINTENIR LA PAIX et la sécurité internationale... ».

On aura reconnu le préambule de la charte des Nations Unies, organisation ayant comme but premier le maintien de la paix dans le monde, suite au traumatisme de deux guerres mondiales et des massacres de populations sans précédent. Cependant l'idée d'une paix dans le monde ne naît pas de cette organisation, il fut des Hommes pour la penser, Rousseau, Montesquieu et son doux commerce, ou Kant et son Projet de paix perpétuelle, que nous étudierons ici.

On se questionnera sur la manière dont Kant ajouta sa pierre au monumental édifice qu'est celui d'une paix mondiale. Ainsi, les principes mis en avant par Kant peuvent-ils tous se mettre en place face à l'orgueil des nations et si oui, suffisent-ils à garantir un état de paix global ?

Pour se faire on étudiera dans un premier temps les principes du traité de paix perpétuel qui ont été mis en place dans le système international, leurs bien-fondés et leur efficacité, puis dans un second temps ceux qui n'ont pas été mis en place et ce qu'ils pourraient apporter actuellement.

Kant a énoncé plusieurs principes à mettre en place dans le système international pour que le monde entre dans un « état de paix ». Parmi ces principes plusieurs ont été mis en place avant et après 1945.

Avant 1945 plusieurs règles en général implicite relevant de la coutume furent mises en place, comme les règles lors de la guerre. Par exemple les armes empoisonnées ont fait émerger une réflexion sur le droit de la guerre. Le premier traité de ce genre voit le jour en 1675 pour l'interdiction de balles empoisonnées entre la France et l'Allemagne.

Cette pensée de devoir légiférer sur la guerre revient plus tard sur le devant de la scène à plusieurs occasions, armes chimiques lors de la Première Guerre mondiale notamment.

Kant insiste sur le fait que la malhonnêteté dans la guerre conduit à une méfiance des deux partis, la guerre amène à toujours plus de rancunes elles-mêmes pouvant mener à d'autres conflits, il craint même qu'on en arrive à une guerre d'extermination. Les exemples de rancunes de ce genre sont legion, entre le Japon atomisé, la Corée du Nord qui reste encore traumatisée par les bombardements sans sommations des États-Unis ou bien la haine anti-américaine que peuvent avoir les populations irakiennes ou afghanes.

Kant met en garde tout autant contre l'ingérence dans les autres pays, le seul cas la justifiant étant que ce territoire soit en proie à une anarchie totale, ce principe de non-ingérence sera propulsé à la première place lors du milieu du XIXème siècle, suite aux interventions de la Sainte-Alliance dans toute l'Europe.

Un des grands droits défendu par Kant est le « Droit Cosmopolite », il s'agit pour lui du droit pour chaque personne de pouvoir circuler librement sur dans le monde, car selon lui il y a une « commune

possession de la surface de la terre », on peut à la limite le renvoyer (« si cela n’implique pas sa perte »), mais pas le « traiter en ennemi ». Il limite néanmoins ce principe à la simple installation et circulation des individus uniquement, il met en garde dès la suite que ce droit « s’arrête à la recherche des conditions de possibilité d’un commerce avec les anciens habitants ». En somme il s’agit seulement du droit de passage qu’on pourrait comparer à une libre circulation des individus. Ce principe fut mis en place et toujours plus plébiscité sous l’impulsion de la bourgeoisie européenne bien avant 1945. Mais c’est essentiellement suite à 1945, et surtout la victoire des États-Unis à la guerre froide que cet ordre ne fut plus remis en question et reste aujourd’hui un pilier de la démocratie libérale. Néanmoins il convient de ne pas se fourvoyer, Kant voyant notre ordre actuel se retournerait probablement dans sa tombe, alors que lui militait uniquement pour une libre circulation des individus, mais que ce soit avant 1945 avec les « Lumières » comme Voltaire, ou bien après, c’est toujours pour la libre circulation des marchandises que ce principe a été mis en place. Le pauvre Kant ne leur a donné qu’une justification pour leur idéologie (néo-) libérale, sous couvert de philanthropie et d’un droit de circulation pour tous les « citoyens du monde ».

Après 1945 sous l’impulsion de l’ONU, avec l’URSS et les États-Unis comme figure de proue, d’autres principes énoncés par Kant furent mis en place.

Tout d’abord pour stopper les guerres un droit international se met en place, par exemple à travers la charte de l’ONU. Le principe des droits des peuples à disposer d’eux-mêmes en est une émanation, il concerne la non acquisition, par quelque moyen, d’un État ou d’une région d’un État, petit ou grand, par un autre État.

L’interdiction de l’emploi de la violence et le règlement pacifique des différents, est aussi à la base de ce que défend Kant.

L’ONU tend aussi à mettre en place ce que Kant aborde de manière sporadique à savoir le « droit de l’Humanité » ou « droit humain ». Ce principe-là est l’une des principales motivations de l’ONU, qui l’énonce dans sa charte, à l’époque le souvenir des morts civils lors de la Seconde Guerre mondiale est encore frais dans tous les esprits.

Quant à l’ONU lui-même, il est directement issu de la pensée de philosophes comme Kant. Néanmoins on peut se demander comme réagirait Kant en voyant comment l’ONU fonctionne actuellement ; Kant pense que les peuples doivent s’unir dans des fédérations (on y reviendra dans la seconde partie), et que ces « Républiques Mondiales », dirigerait le monde, or la Société Des Nations a échoué à sa mission devant les intérêts et les divergences de chaque pays, et l’ONU ne dispose pas d’un pouvoir exécutif lui permettant d’avoir un grand poids sans le soutien du conseil de sécurité. De plus l’ONU de par son essence même créée des tensions car bâti sur les inégalités inhérentes au droit de veto.

On pourra arguer que l’Union Européenne correspond plus à ce que décrivait Kant, mais au vu de la manière dont elle est conçue je n’en suis pas certain : « La libre circulation des marchandises est l’une des quatre libertés fondamentales sur lesquelles repose le marché unique ».

De plus l’UE pose un vrai problème qui entre en collision avec ce que porte Kant à savoir une réelle séparation des pouvoirs.

Passons maintenant aux points énoncés par Kant qui n’ont pas été mis (ou pas intégralement) en place dans le système international.

Plusieurs principes énoncés par Kant ne sont pas en place, le premier étant celui qui selon lui est la pierre angulaire de « l'état de paix », à savoir que chaque État doit être une république. Selon son raisonnement on arrivera de toute évidence à la paix si une république est en place, car c'est le peuple qui déciderait des actions de l'État. Ainsi plus de guerre étant donné que les premiers à voter pour seraient les mêmes en première ligne.

Néanmoins on peut s'interroger en profondeur sur ce raisonnement, en effet rien n'indique qu'une république révèle la volonté du peuple, il ne s'agit en réalité que d'une forme d'oligarchie (les pères fondateurs de la Révolution Française ne s'en cachaient pas), sur laquelle, comme les puissants en ont l'habitude, le mot démocratie a été associé (après plusieurs années d'oppositions entre républicains, royalistes et démocrates) à ce régime par un détournement dialectique.

« *Un pays bien organisé est celui où le petit nombre fait travailler le grand nombre, est nourri par lui, et le gouverne.* » - Voltaire

« *Quand la populace se mêle de raisonner, tout est perdu* » - Voltaire

« *Comme le despotisme est l'abus de la royauté, l'anarchie est l'abus de la démocratie* » - Voltaire

« **La souveraineté ne peut être représentée**, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée ; elle consiste essentiellement dans la volonté générale et la volonté ne se représente point ; elle est la même ou elle est autre ; il n'y a point de milieu. **Les députés du peuple ne sont donc ni ne peuvent être ses représentants**, ils ne sont que des commissaires ; ils ne peuvent rien conclure définitivement. Toute loi que le Peuple en personne n'a pas ratifiée est nulle ; ce n'est point une loi. » - Rousseau

Et ainsi de suite, on voit donc déjà que la république n'est pas la démocratie, pas le reflet de la volonté du peuple, elle est donc beaucoup plus associable à Rome la conquérante qu'elle ne peut l'être à Athènes la diplomate.

Cela relativise donc le fait qu'une simple révolution des institutions permettrait la paix, et il suffit de comparer aujourd'hui l'agressivité des démocraties libérales (toutes républicaines), face à des États qui n'en sont pas comme la Chine, l'Inde ou l'Iran pour se rendre compte du non-sens de cette affirmation.

D'autres propositions de Kant qui elles sont beaucoup plus susceptibles de mettre en place une paix globale n'ont pas non plus été mises en place.

La limitation de l'accumulation de richesse entre les États, qui est « l'instrument de guerre le plus efficace », c'est tout le contraire dans ce système basé sur la dette, le nôtre, qui n'est qu'une perpétuelle fuite en avant financière et une injonction à détruire la planète au détriment de populations tout entières, qui n'auront d'autres choix que de s'affronter pour leurs survies.

L'interdiction de faire des prêts à des puissances en guerre, mais dans un monde avec un telle influence de la finance c'est idyllique, la guerre étant bien plus rentable que la paix.

La disparition des armées est pour Kant le dernier point de la paix éternelle venant seulement après l'avènement du fédéralisme et de la « République Mondiale », et là encore on se dirige totalement dans le sens opposé avec des budgets militaires qui explosent et la remise en question de traités de limitation d'armes (nucléaires, spatiales, ...).

Il est donc visible que Kant à eu une influence considérable sur les relations internationales et ses institutions, le système international actuel est basé sur les principes que lui et d'autres philosophes ont énoncés : droit des peuples à disposer d'eux-même, non-ingérence, interdiction de l'emploi de la force, mise en place d'un droit impératif... Il faut cependant rester réaliste et constater que la paix n'est pas acquise, et que ce n'est sûrement pas une mise en place universelle d'une démocratie libérale occidentale dans le monde entier qui permettra la paix.

Kant misait tout sur ce régime politique, or il est clair que ce dernier est corrompu et n'est pas une garantie de paix ou même de bons rapports entre voisins, il suffit de voir les difficultés et les dénis de démocratie de l'Union Européenne, même s'il est vrai qu'elle n'est pas une vraie fédération comme les États-Unis ou la Russie, pour se rendre compte des difficultés de fédérations pour des peuples de cultures différentes. Peut-être cela vient-il d'un orgueil national propre à chaque peuple, le fait est que le modèle de Kant paraît peu convaincant sur ce point.

Je pense qu'une fédération à une échelle moindre, sur le modèle de la fédération de communes de Proudhon, à plus de chance de réussir, d'autant plus qu'à une époque aussi connectée grâce aux technologies de l'information, il serait aisément de mettre en place une réelle décentralisation synonyme de démocratie qui permettrait de donner réellement le pouvoir au peuple, qui lui en effet ne souhaite pas finir dans des tranchées.